ULTIMATRON FRANCE

Conditions de garantie de constructeur 5 ans

Cher client :

Tout d'abord, merci d'avoir choisi d'acheter les produits ULTIMATRON® FRANCE. La garantie s'étend dans toute l'Europe. Afin d'obtenir un service après-vente de la plus haute qualité, veuillez lire attentivement les conditions suivantes et conserver la facture pendant toute la durée de la garantie.

1. Période de garantie

La période de garantie offre aux consommateurs une garantie constructeur volontaire de 5 ans et la garantie légale à laquelle le consommateur a droit.

La période de garantie commence à partir de la date de facturation. La période de garantie ne se renouvelle pas, notamment en cas de remplacement ou de réparation.

Cette garantie est valable pour toutes les batteries au lithium ULTIMATRON® ayant une date à partir du 01/06/2022.

2. Service de garantie

La responsabilité de Ultimatron au titre de cette garantie se limite au remplacement, à la réparation et au remboursement du produit.

Le service de garantie est limité à un maximum de la valeur du prix d'achat initialement payé.

Le garant est seul responsable du choix de l'échange, de la réparation ou du remboursement des frais.

Lorsque le service de garantie est rendu, toutes les batteries défectueuses deviennent la propriété de Ultimatron.

S'il s'agit d'un problème de qualité du produit lui-même, nous vous en enverrons un nouveau lors de laprochaine commande.

3. Clause de non-garantie

Les dommages, défauts ou dysfonctionnements causés par les situations suivantes ne sont pas couverts par la garantie du fabricant :

(a) Les cas de force majeure, y compris mais sans s'y limiter : foudre, surtension, conditions météorologiques extrêmes, inondations, incendies, températures élevées, infiltrations d'eau, etc. ;

(b) Les dommages causés par une action humaine, y compris les manipulations incorrectes ou intentionnelles ;

(c) Une mauvaise installation ou un mauvais réglage de l'équipement ;

(d) Les dommages subis par la batterie résultant d'un dysfonctionnement des équipements connectés ;

(e) Les chocs physiques violents, notamment ceux survenus durant le transport ou les chutes ;

(f) Toute modification, programmation (notamment via des logiciels tiers modifiant les paramètres du BMS), ou réparation effectuée sans autorisation ;

(g) Le démontage non autorisé de la batterie ayant entraîné des dommages à la coque ou aux composants internes, ou empêchant la remise en état d'origine du produit ;

(h) L'utilisation des batteries lithium de stockage comme batterie de démarrage pour véhicule, ce pour quoi elles ne sont pas conçues.

4. Dispositions complémentaires hors garantie

Si, après vérification, il est établi que le dysfonctionnement de la batterie ne résulte pas d'un défaut de fabrication, le client devra prendre en charge les frais suivants :

· Frais logistiques : incluant notamment les frais d'envoi et de retour du produit, à la charge du client ;

· Frais de diagnostic : en cas d'absence de dysfonctionnement ou de dysfonctionnement non imputable à un défaut de qualité du produit, des frais de diagnostic s'élevant à 60 € HT seront facturés au client ;

· Frais de réparation : en cas d'acceptation du service de réparation par le client, les frais seront déterminés séparément et communiqués avant toute intervention.

5. Conditions préalables

La condition préalable à une demande de garantie est un défaut ou un dysfonctionnement qui ne permet plus l'utilisation prévue de la batterie.

Les réclamations doivent être faites immédiatement par notification écrite, mais au plus tard 10 jours après la survenance de l'erreur ou de l'anomalie.

Afin de vous garantir un service après-vente rapide et efficace, celle-ci doit contenir une copie de la facture et une description détaillée des défauts allégués, et si possible, prendre des photos. En cas de réclamation sous garantie, veuillez nous contacter.

Le garant peut refuser la garantie sans copie de la facture. Pour vérifier la demande de garantie, le garant doit pouvoir vérifier les marchandises en les envoyant. Attention ! Il faut s'assurer un emballage sécurisé pour éviter les dommages aux marchandises pendant le transport.

6. Lieu d'exécution et juridiction

Le droit français s'applique à cette garantie. En cas de litiges ou de réclamations, seul le tribunal de commerce de Montpellier est compétent.

Déclaration:

· La clause de garantie ne s'applique pas à l'apparence du produit.

· Le droit de modifier et d'interpréter définitivement cette clause de garantie appartient à ULTIMATRON®.

Remercie d'avoir choisi les produits ULTIMATRON® !

ULTIMATRON

Ultimatron France **Adresse : 286 Rue Charles Gide, 34670 Baillargues, France**
Site Internet : www.ultimatron-france.fr **E-mail : info@ultimatron-france.fr** **Tel : +33(0) 9 50 42 76 17**